

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2013/07/11/2013031625/justel>

Dossier numéro : 2013-07-11/40

Titre

11 JUILLET 2013. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution des chantiers en voirie

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 29-04-2019 inclus.

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 06-09-2013 page : 63202

Entrée en vigueur : 01-11-2013

Table des matières

Texte

[Abrogé] <ARR 2019-04-04/34, art. 46,\$2,1°, 003; En vigueur : 01-10-2019>